



## Pension alimentaire droit du pere

Par **mamou309\_old**, le **23/09/2007** à **16:06**

mon ex me demande une pension alimentaire en plus pour les cigarette de mon fils a t'elle le droit ?

Par **ly31**, le **23/09/2007** à **18:08**

Bonsoir,

Vous avez eu je pense, un jugement de divorce qui mentionnait une pension alimentaire de X euros, et j'imagine que vous réglez régulièrement la pension alimentaire

Votre ex épouse n'a absolument PAS le droit de vous réclamer un surplus

Vous n'avez donc aucune obligation de régler plus que le montant de la pension alimentaire qui a été fixée par Monsieur le Juge

Maintenant, si votre ex épouse pense que la pension alimentaire n'est pas assez suffisante, c'est à elle de procéder à une réclamation auprès de Monsieur le Juge, puis après examen des revenus et dépenses de chacun, Monsieur le Juge, pourra statuer sur une révision de la pension alimentaire ou pas

Je vous souhaite bon courage

ly31